

duit entièrement avec ses intérêts et la position que l'Angleterre occupe dans le monde. Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait; je bois donc en conséquence à votre santé à tous." Les paroles du prince ont été couvertes d'applaudissements. — Le lord-maire d'York: Je propose maintenant la santé de lord J. Russell et des ministres de Sa Majesté, comme ayant fait tous leurs efforts pour remplir leurs devoirs si difficiles et si importants; que les différences d'opinions qui existent entre eux sur les moyens de faire le bien du pays, je suis sûr qu'ils n'ont rien tant à cœur que le bonheur de l'Angleterre.

Lord J. Russell se leva et dit: Je vois avec plaisir réunis ici un grand nombre de maires qui donnent leurs suffrages au projet d'exposition universelle de 1851; et c'est le lieu d'observer ici que les premiers magistrats de nos villes ne sont pas, comme ceux d'autres pays, les créateurs du pouvoir exécutif (applaudissements); ils sont nommés par la volonté du peuple, ils sont élus librement. En conséquence, ils représentent une partie des institutions nationales, qui, toutes, depuis l'administration de la plus petite paroisse jusqu'à la Chambre des Communes du Parlement, doivent leur force à leur origine populaire et à la souveraineté des droits populaires. (Applaudissements.)

Si diverses nations de l'Europe, il y a trente-cinq ans, montrèrent dans une longue guerre toutes les vertus belliqueuses, c'est à nous de montrer aujourd'hui, après tant d'années de paix, que cette paix produit de grands avantages. L'exposition de 1851 est destinée à faire briller ce que nous pouvons appeler les vertus de la paix. J'espère que nous pourrions démontrer que non seulement cette paix a été aussi victorieuse que la guerre, mais encore que ses victoires brillent par une gloire plus éclatante et plus pure que toutes celles dues à la destruction des hommes les uns par les autres. S'il en est ainsi, l'Angleterre et toutes les nations du monde devront de la reconnaissance au prince qui a pris l'initiative de ce projet, qui y a persévéré malgré toute opposition, inspiré par l'intérêt le plus vif pour le bien-être de l'humanité. (Applaudissements.) Divers toasts sont portés à plusieurs maires, et l'assemblée se sépare.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 26 NOVEMBRE 1850.

Les lecteurs trouveront à la première page un fragment de M. De Chateaubriand sur la Réformation. Nous opposons le jugement de ce grand homme sur les effets du Protestantisme sur la Civilisation à l'autorité de McCauley, dont un journal anglais de cette ville a récemment reproduit l'opinion sur la même matière. Nous reviendrons plus tard sur le passage de McCauley.

On voit par les journaux d'échange des Etats-Unis, que le mouvement de mécontentement excité par l'affaire du rétablissement de la Hiérarchie catholique, s'étend par toute l'Angleterre. Il faut espérer que tous ces gros et sombres nuages n'enfantent pas autre chose que du vent. — La sainte raison, la liberté de conscience elle-même, si elle est en faveur du Pape. L'Anglicanisme n'a pour lui que le dépôt de sa voir débordé. Lord J. Russell, pour promouvoir son influence politique, sans doute, a adressé au Lord-Evêque de Durham une lettre où le Pape et l'Eglise catholique ne sont guère épargnés.— Il est vrai de dire que le noble Lord ne traite pas mieux la vérité et la logique. — Nous aurons à nous occuper de cet incident quand nous aurons reçu nos journaux d'Europe.

Pour leur prendre ce qu'ils nous ont volé, à nous le peuple, le vrai peuple! qui sommes les maîtres?... les rois! les riches! qui ne voulons plus de ducs, plus de marquis, parce que... Parce que l'... interrompit le vieillard en regardant Cassius.

Parce que... parce que cela ne nous convient pas; ça suffit. Et Cassius regarda de travers le vieillard qui avait détourné la tête avec mépris. Hem! hem! fit le sans-culotte en fronçant le sourcil, est-ce que par hasard tes opinions seraient suspectes... Tu te trompes, Cassius, interrompit vivement Georges, mon père est un bon patriote, seulement il a ses idées. Au fait c'est possible, Brutus, alors comme il est dans le faux nous l'éclairerons. Tu venais donc m'annoncer? Sacrélien, c'est vrai. J'ai causé de toi avec le président de la commune et il veut te voir, il t'attend ce soir. D'ici à Arles, nous avons pour une heure de marche. Mais v'là neuf heures, il ne faut pas perdre de temps. Le président m'attend, dit Georges, eh! bien je suis prêt, je te suis. Comment! tu pars encore, mon frère? dit la jeune fille. Ouf! citoyenne déesse de la liberté; Brutus repart, la patrie en a besoin. Brutus, tu permets que j'embrasse la déesse? Et sans attendre de réponse il imprima ses grosses lèvres sur le front pur et candide de la jeune fille. Celle-ci immobile et muette baissa les yeux et rougit. Le visage du vieillard se contracta.

De la Polémique Révolutionnaire.

Les listes du monde n'offrent aucune découverte plus favorable au génie ainsi qu'un développement de la prospérité des peuples, que celle de l'imprimerie. Cette réflexion, devenue triviale à force d'être juste, ouvre le champ à des considérations de plus d'un genre.

A la vue des mouvements convulsifs qui agitent le sixième siècle, la presse redit fréquemment: l'éloge de l'art typographique ou plutôt des effets heureux qu'il produit, confondant dans un même panegyrique et la sublimité de l'invention, que personne ne conteste, et les doctrines qu'elle sert à disséminer dans le monde, ce qu'avant tout il serait prudent d'examiner.

Pourquoi, se demande quelquefois l'observateur impartial et calme, pourquoi tant d'admiration pour ce véhicule universel des conceptions humaines, et si peu d'attention aux fatales erreurs qu'il ne cesse de propager?

En effet, c'est une triste chose à constater que, dans cette presse si immensément féconde en résultats, le plat du mal ne soit pas plus léger que celui du bien; que souvent même le premier l'emporte sur le second. C'est la néanmoins un fait incontestable. Qui l'oserait nier?

Ainsi, de ce moyen qui pouvait ramener les hommes à l'unité des doctrines, à un accord parfait sur les institutions, le génie du mal a fait la cheville ouvrière des dissensions, des haïnes et des divisions les plus funestes.

Cette transition du calme à l'orage, de l'unité à la rupture des liens moraux et religieux, du bien au mal, on peut se le demander, qu'a-t-elle produit? l'intelligence de l'homme doit-elle s'enorgueillir? de combien a-t-elle avancé le problème de la félicité des peuples?

Ede! et de fait, compliqué le problème. Mais cette longue inscription de l'orgueil contre des vérités et des enseignements révélés de la double sanction de la raison et des siècles, ne pouvait avoir un autre but.

Les moyens, d'ailleurs, ont à l'avance indiqué le but. Il y avait en perspective deux objets à atteindre: — L'émancipation de la pensée par la ruine du sentiment religieux au cœur des populations; — La domination par ce moyen de systèmes préconçus sur toutes les intelligences.

Il est d'ant semblait étrange que l'on essayât de remplacer les doctrines de Dieu par les doctrines de l'homme. Cependant, à la certitude inflexible d'une religion qui mérita pendant dix-huit siècles le respect de toutes les générations, les révolutionnaires (car c'est d'eux qu'il s'agit ici) avaient-ils à opposer la certitude d'une institution meilleure? Non: et quel révolutionnaire a jamais prétendu cela?

Donc, si les temples avaient été à jamais détruits, si la religion n'existait déjà plus, nous demanderions en ce cas: de quel bonheur ce désastre eut-il été la source, quels bénéfices en seraient-ils résultés pour les peuples? La réponse fut encore ici défaut.

Abandonnons toute fois cette position trop gênante pour les ennemis du dogme religieux. Absolons pour un moment les révolutionnaires du crime d'impiété, qu'ils aiment peu ou non leur retrouche; passons-les, s'il le faut, la fantaisie ou peu moins grave de n'être que des chrétiens irréligieux. Ils auront encore à nous dire ce qu'ils veulent aux ordres religieux qu'ils conspuent, au sacerdoce qu'ils honnissent, à la papauté elle-même qu'ils censurent comme ne le ferait pas le regard le plus sévère à l'égard de petits écoliers fort induciés.

La réponse à ces questions ne se fera point attendre: — nous comprenons que l'amour du bien public, la répression des abus, et l'exercice d'un contre-poids salutaire contre la tyrannie d'un Pape, justifient amplement tout ce que l'on peut dire des ordres religieux, du sacerdoce et du Pape lui-même. Les démocrates révolutionnaires (ceux du Canada particulièrement) sont parfaitement à l'aise puisque nous nous rencontrons sur un terrain de leur choix.

Mais nous les interrompions encore, et nous leur disons: les ordres religieux que vous attaquez, sont, la plupart, abolis; cependant, si c'est d'histoire qu'il vous plaît nous entretenons, prenez donc l'histoire telle qu'elle est, et n'en dénâmez point le langage. La vérité n'a

besoin ni de cette véhémence étrange, ni de ces injures. Refaites même, puisqu'il le faut, votre thèse si vous voulez qu'elle tire à conséquence, et dites-nous franchement et sans ambages: Est-il un ordre religieux de notre époque, à quelque époque que l'existence en puisse remonter, qu'il vous soit possible de prouver n'être ou n'avoir été qu'une association d'hommes pervers institués pour le mal et n'ayant accompli d'autres œuvres que la perpétration du mal?

Ou cela n'est pas vrai, est même absurde dans l'hypothèse, et alors nous savons le prix qu'il faut mettre à vos gigantesques philippiques; ou cela est conforme à la vérité historique, et c'est ce que nous vous prions de nous démontrer. Si vous parvenez à cela, il nous restera à vous prouver à notre tour quelle mesquine idée ce serait de vouloir attacher à l'existence des hommes d'aujourd'hui la honte des flétrissures dont il n'ont certainement pas hérité plus que vous. Nous vous expliquerions volontiers de même que l'histoire ne vous donne droit à attaquer ni le sacerdoce en général ni le clergé de votre pays en particulier pour les erreurs plus ou moins constatées de quelques hommes qui ne sont plus.

Les abus, partout où ils se produisent, méritent répression, et si vous n'y êtes pas tout à fait législateurs, il est néanmoins en votre pouvoir d'en dire quelque chose. Laissez là toutefois le roman, entrez plutôt dans le domaine des faits. Mais, (pour ne vous le dire qu'en passant), n'allez pas prendre pour un abus à reprocher au prêtre, les droits de citoyen que la loi ne lui dénie pas! Ne signalez pas comme un autre abus le droit qu'il a de voter, même de la dixième. Sur ce chapitre, sur tout autre qui lui est analogue, songez bien que la législation est le grand maître qu'il vous faut consulter. Vous n'avez affaire qu'à lui. Ne craignez donc pas de lui dire, avec bonne foi, quel meilleur mode doit tenir lieu du système de la subvention au moyen de la dixième. C'est là le dernier mot que vous lui promettez, et cependant vous ne l'avez pas encore dit!

Voilà ce qu'il faut de remontrances aux censeurs des ordres religieux et au sacerdoce, tout lecteur judicieux qui demande des faits et non des calomnies, des raisonnements et non des phrases, des vérités et non des commérages. Il aurait plus encore à dire s'il lui fallait s'appliquer sur cet infamiste système qui consiste à exhumé de l'histoire tout ce qui y affligent pour l'humanité sans remettre en lumière un seul trait de l'héroïsme chrétien et des vertus qui la consolent! Y a-t-il des lecteurs, comme il y a des journalistes, qui croient trouver la science dans cette déshonorante mutilation de l'histoire?

Nous ne briserons pas sur cette première partie de notre sujet sans faire ressortir aussi brièvement que possible, une autre considération bien importante. Le crime de ceux qui insultent comme nous venons de le dire à la foi publique est principalement dans la malignité même de leurs aspersions; mais l'infamie de ce genre de polémique pour le bien du peuple, dans l'ordre politique ou moral, est à bien des égards un mal funeste.

Ainsi, la foi religieuse intacte, la polémique dont il s'agit a bien des torts: Elle ne s'attaque pas à la religion, mais elle en éloigne en excitant au mépris et à la haine de ses ministres.

Elle ne s'attaque pas au culte religieux, mais elle se rit des formes prescrites par l'Eglise et sanctionnées par le respect unanime des peuples.

Elle ne s'attaque pas aux ordres religieux, mais sous le prétexte de ne blâmer que des fautes attribuées à quelqu'un de leurs membres, et par des calomnies dont elle seule est capable, elle transforme les membres dont les ordres religieux se composaient, en autant de monstres infectés de tous les vices qui ravalent l'humanité et capables de tous les crimes qui la déshonorent.

Elle n'a pas de haine contre le sacerdoce, mais en dissimulant toujours le bien qu'il a fait, qu'il perpétue sous nos yeux, en se faisant sur le dévouement exemplaire des hommes du clergé catholique aux intérêts spirituels et temporels de ce même peuple qu'elle seule veut endoctriner à sa manière,

elle attaque le clergé dans ses moyens d'existence.

Elle n'en veut pas au sacerdoce, mais elle lui dénie cependant les droits et les libertés que lui confèrent les lois du pays, lui intimant en outre de ne souiller mot sur n'importe quelle pernicieuse doctrine, qu'elle souffle au cœur des populations pour les mieux corrompre. — Elle interpellera même le prêtre qui du haut de la chaire de vérité, veut prémunir son troupeau contre cette autre contagion des mauvais livres qui visent comme elle à tuer la foi pour dominer le monde. — Elle pénétrera quelquefois dans le secret des confessionnaires pour censurer ce qu'un prêtre a dit ou n'a pas dit dans un sens ou dans un autre.

Elle veut le bien du sacerdoce: cela est évident: car, en prétendant réglementer des hommes indépendants et au dessus d'elle, elle veut que ceux-ci soient condamnés au même; ils sont à ses yeux des prêtres sans mission, des hommes que l'on peut flétrir sans scrupule par le mensonge, parce qu'ils en ont à y recourir; des citoyens à qui l'on peut ravir la substance, et qu'il faut dépouiller de tous les droits, parce qu'en toute apparence ils n'en auraient qu'un: celui de se faire démocrates!

Maintenant, si le journalisme trouve son compte à entretenir les lecteurs qui le patronnent, d'une pareille manière sur ces choses, nous demandons, nous, quelle utilité pour eux peut en provenir, non-seulement sous le rapport historique et religieux, mais sous tous les rapports morale d'intérêt matériel, d'industrie, d'éducation sociale ou de littérature?

(A continuer.)

Un nombre des questions de droit soulevées par la récente loi sur les esclaves fugitifs aux Etats-Unis, est le point de savoir si l'esclave qui, ayant franchi la ligne-frontière, touche la terre du Canada, semit, par là même, considéré libre et hors de l'atteinte de la loi promulgée à son égard.

Il n'existe pas, que nous sachions, de traité sur ce chapitre entre la république américaine et l'Angleterre, qui oblige cette dernière puissance à l'extradition des noirs qui, après s'être soustraits par la fuite à la servitude, trouvent un refuge dans ses colonies. Le défaut d'une telle convention semble ajouter quelque force à l'opinion que l'esclave fugitif, en demandant un asile au pays libre qui le lui donne, non-seulement accepte les obligations, mais acquiert aussi les droits des nationaux eux-mêmes; qu'ainsi, en un pareil cas, la liberté individuelle lui est imprescriptiblement acquise.

Nous lisions l'autre jour dans une feuille des Etats Unis le développement raisonné de cette opinion qu'elle annonçait avoir été entretenue par un juriconsulte américain de distinction.

En France, l'affranchissement, par le baptême, des esclaves, qui se convertissaient à la foi catholique, n'eut lieu que sous les rois de la troisième race. Ce privilège naquit d'une loi de l'empereur Justinien dont la promulgation remonte à l'an 534 de notre ère. La disposition écrite qui constate cette législation particulière pour la France, est ainsi appelée dans les Institutes Coutumières de Loisel.

"Toutes personnes sont franchises en ce royaume; et si c'est un esclave a atteint les marches d'icelui, se faisant baptiser, est affranchi."

Plus tard, l'abolition entière de l'esclavage dans le territoire de France, fit participer tous les esclaves réfugiés, sans distinction, au bénéfice de l'affranchissement. Dès lors fut proclamée cette maxime de droit public: "Tout esclave est libre, dès le moment qu'il a mis le pied dans le royaume."

CONVERTIS AU CATHOLICISME.—Les Rcv John Murray et Thomas Preston, antérieurs curé et assistant de l'église épiscopale de St. Luc, New-York, ont reçu dernièrement les Ordres dans l'Eglise Catholique.

Joseph Mondoux, commissaire d'école, et Michel Mondoux, son frère, viennent d'être

enfermés dans la prison des Trois Rivières, comme agents principaux dans l'incendie de la maison d'école du village de St. Michel d'Yamaska. Michel Pourquin, membre du Parlement pour Yamaska, et Narcisse Lavoie, commissaire d'école, ont été également incarcérés comme ayant concouru dans l'acte d'incendier.

Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr. de Montréal a conféré les Ordres Moindres à M. Thomas O'Brien, du Diocèse de Buffalo.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le *Ningara* arrivé le 22 à New-York est parvenue la nouvelle la cessation de la guerre en Allemagne. Les faits de la politique générale ont peu d'importance.

Une explosion a éclaté le 23 octobre à Constantinople sur un vaisseau de guerre et a été la vie à 1000 personnes. Il n'y avait pas eu d'hostilités nouvelles entre les Schleswigs et les Danois. Ces derniers avaient reçu un renfort de 42,000 hommes.

On dit que le Portugal avait réclamé l'intervention de l'Espagne pour l'aplanissement de ses difficultés avec l'Angleterre.

Il s'opérait un remaniement dans la composition du cabinet Prussien.

Des lettres annonçaient que Sa Sainteté avait excommunié le Piémont. (Cette nouvelle est vague et demande confirmation.)

Le général Changarnier avait publié un ordre aux troupes leur rappelant qu'il est de leur devoir de s'abstenir de toute démonstration et leur enjoignant de ne pousser aucun cri lorsqu'elles sont sous les armes.

Les rapports venant de la Hesse étaient contradictoires.

Le "Ningara" a aussi apporté copie d'une lettre de lord John Russell à l'Evêque de Durham, au sujet de la réintégration de la hiérarchie catholique en Angleterre. Le premier ministre d'Angleterre désapprouve fortement les actes de Sa Sainteté en faveur du catholicisme dans le Royaume-Uni, et accuse le clergé anglican d'en avoir indirectement facilité le succès. Il annonce que les lois d'Angleterre sur cette matière seront consoultées.

La scission entre le Président de la république française et le général Changarnier est encore loin de son terme. Les procédés du Comité de la Prorogation le 31 octobre, ont été beaucoup plus hostiles aux actes du gouvernement que les journaux ne l'avaient dit. Le général Changarnier garde sa position, non pas qu'il s'incline devant les censures dont il a été l'objet, mais parce qu'il pense, en commun avec son conseil de guerre, que sa retraite lui ferait abandonner une position forte qui pourra servir utilement dans les circonstances à venir. L'attitude du comité de la Prorogation est considéré comme l'un des symptômes précurseurs d'une lutte décisive.

Une révolte a éclaté dans la Bosnie contre le gouvernement Turc. Omar Pacha a investi la ville fortifiée de Moster, qui est en pleine insurrection. Le Vizir est retenu dans sa villa et son fils est en otage aux habitants. Le parti révolutionnaire, secondé par la population Turque, et ayant pour chef Osman Bey, est aussi appuyé par les deux bataillons d'étrangers.

Album Littéraire et Musical de La Minerve (livraison d'Octobre), publié par Ludger Duvernoy, N° 15, Rue St. Vincent, Montréal.

Il y a déjà près de deux mois, amis lecteurs, que je ne vous ai pas entretenus de l'*Album de La Minerve*, cette excellente publication à laquelle tout le monde des sens fébus souhaita longue vie et prospérité, et qui pourtant va bientôt voir la fin de son existence, si vous ne la soutenez efficacement et dignement. Durant ce temps toute la confrérie des journalistes Canadiens n'a cessé de faire retentir les airs de lamentations, et de cris sympathiques en faveur de cet unique recueil de Littérature Française en Canada. Ses généreux appels à ses concitoyens pour qu'ils ne laissent pas disparaître ce dernier asile de notre Lit é-

in, ses deux poings se fermèrent; mais Georges se pencha vers lui et dit: "C'est moi qui suis en apperçu lui posa la main sur l'épaule."

Mon père, dit-il, à voix basse!... Salut et fraternité, citoyen vieillard, reprit Cassius. En route, Brutus, et il sortit.

Adieu mon père, dit Georges, en tendant la main au vieillard.

Le vieillard ne le prit pas; mais il se leva et fixa sur Georges un regard grave et solennel.

Fille, va fermer cette porte, dit-il, je veux parler à ton frère avant qu'il ne sorte.

La jeune fille ferma la porte et revint s'asseoir.

Georges, dit le vieillard d'une voix grave, tu vas partir, et quelque chose me dit que cet homme est le mauvais génie qui t'entraîne et te perdra peut être. Personne ne m'entraîne, moi, je suis l'instinct de mon cœur.

Le vieillard prit les deux mains de son fils; Georges, la voix de ton père ne t'a jamais trompé; au nom du ciel fuit ce vertige qui te pousse. Notre nom est obscur mais il a toujours été honorable et respecté. Je t'en supplie, ne lui donne pas la triste célébrité de ces héros du jour dont les noms sont plus tard maudits par la France, lorsque Dieu qui la frappe aujourd'hui de démence, lui aura rendu la raison. Ne fais pas cause commune avec des misérables comme ce Cassius qui parcourtrent les campagnes et les villes pour y semer surtout le meurtre et le pillage, parce que ceux-là préfèrent l'argent volé à l'argent noblement

gagné par le travail de chaque jour. Georges répondit d'une voix calme: l'orage dévasta souvent un champ, renversa une maison, mais la pluie qu'il répand par torrents sur son passage fertilisa la terre et lui donna d'abondantes moissons.

Mon fils, mon fils! répéta le père en levant sur le jeune homme ses deux mains qui semblaient le supplier, nous vivons dans un temps fécond en événements, et les cheveux blancs d'un vieillard ne suffisent plus pour sauver du pillage une maison, quelque modeste qu'elle soit, et du déshonneur, une jeune fille de seize ans!

Georges regarda instinctivement sa sœur qui était pensive, la tête tristement appuyée sur sa main; il y eut un long silence dans la cabane, puis il dit à son père: les hommes que tu méprises, que tu appelles misérables, je les appelle mes frères; ils aiment, défendent et protègent ceux qui les comprennent.

Jusqu'à ce qu'ils les abandonnent ou les tuent comme ils ont fait du comte de Caltenois le protecteur de ces contrées?

Ils m'aimèrent, mon père, parce que je les aime du fond de mon cœur.

Allez donc, Georges, dit le vieux père d'un ton brusque en se rasseyant, que votre volonté soit faite. Abandonnez maison, famille et partez; n'entendez-vous pas votre fidèle Cassius qui vous appelle?

Mon frère! mon frère! dit la jeune fille en se penchant au cou de Georges, j'ai peur, j'ai de tristes pressentiments. Et son visage était inondé de larmes.

Enfant, dit Georges en l'embrassant. Et pendant qu'il tenait sa sœur sur sa poitrine, il tendit l'autre à son père.

Le vieillard leva sur lui son regard froid et sévère et se croisa les bras.

Georges resta un instant la main tendue, puis il la retira brusquement en repoussant sa sœur.

Adieu, mon père, dit-il, d'une voix brève. Et il s'élança en dehors de la maison. Cassius l'attendait en fumant sa pipe.

Partons, dit Georges brusquement.

Tous deux prirent un chemin à droite qui conduisit à Arles.

Malgré quelques remords, quelques souvenirs attendrissants qui n'eurent pas la force de l'arrêt, Georges devait parcourir ce sillon révolutionnaire tracé par la fatalité. Bientôt il eut atteint Arles. Après avoir été arrêté et reconnu à l'entrée de la ville par les sentinelles qui leur tendirent fraternellement la main, les deux voyageurs s'engagèrent dans une rue tortueuse qui aboutissait devant une maison à l'aspect lugubre. C'était là que demeurait le président du comité de surveillance de la commune, l'homme le plus important, le plus craint, le plus puissant de la ville, celui qui régnaient en souverain.... révolutionnaire, et qui d'une parole, d'un geste, décidait de la destinée des habitants du territoire. C'était, en terme révolutionnaire, ce qu'on appelait un commissaire extraordinaire. Quel était donc le nom de cet homme, généraux pourvoyeur des prisons et des échafauds? il s'appelait Antoine Obrice. Comme le lecteur le retrouvera souvent dans

le cours de cette histoire, disons quelques mots sur son compte.

Antoine Obrice avait 55 ans, mais avec l'apparence vigoureuse et énergique d'un homme de 40 ans; sa stature était puissante, ses épaules larges et carrées, ses muscles, largement développés, montraient la force herculéenne dont la nature l'avait doué; mais la s'arrêtaient le côté remarquable de cet homme; le visage avait un aspect anguleux et écraqué, le front plat et étroit, les yeux petits et voûtés, les lèvres larges, les dents inégales et une chevelure rouge et crépue. Sur toute sa physionomie régnait un air vindicatif et sanguinaire.

Ce qu'on connaissait sur la vie d'Antoine Obrice était peu de chose. On disait qu'il avait eu une jeunesse orgueilleuse, adjectif des plus élastiques de la langue française. Il était originaire du pays où il revint après quelques années d'absence. Il établit un cabinet d'affaires et prêta à usure, il avait l'hypocrisie de faire beaucoup de mal en ayant l'air de faire du bien. L'envie, base de toutes les mauvaises passions, engendra chez cet homme la haine et le fiel. Il était implacable dans sa colère.

(A continuer.)

PENSÉES.

La raison ramagée par la satiété fait tomber le bandeau des passions.

Marchez sous la bannière à laquelle se rallient tous les cœurs honnêtes et sensibles.